



Procès verbal

Le mercredi 07 août 2024 à 20h30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 1er août 2024 (affichage le même jour), s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard GUERRE-GENTON, maire.

Secrétaire de la séance : Madame Nadine ARNON.

Présents : Monsieur Gérard GUERRE GENTON, Madame Caterina GEORGES, Madame Nadine ARNON, Monsieur JACQUES TERREY, Monsieur Loïc AUBERT, Monsieur Edouard MERLIN, Monsieur Stéphane GUBLIN, Monsieur Alexandre BREHIN

Représentés :

Absents et excusés : Monsieur Ludovic CHERY

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 2 juillet 2024
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Choix du coordonnateur SPS (Sécurité-protection-Santé) dans le cadre du projet de restauration de l'église Saint-Pierre-Es-Liens et Saint-Leu
- Devis entretien climatisation salle des fêtes
- Devis taille des tilleuls salle des fêtes
- Examen du rapport de gestion 2023 du conseil d'administration de la SPL Xdemat
- Convention avec AGEDI pour mise à disposition de services informatiques et numériques (gamme web PROXIMA)
- Questions et informations diverses

Délibérations du conseil :

1. Objet: Approbation du Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 juillet 2024.

Le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité des membres présents le Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 2 juillet 2024.

2. Objet: Choix du coordonnateur Sécurité Protection Santé dans le cadre de la restauration de l'église Saint-Pierre-Es-Liens et Saint-Leu (N°DE 049 2024)

Le maire informe que dans le cadre du projet de la restauration de l'église Saint-Pierre-Ès-Liens et Saint-Leu, il convient de désigner un coordonnateur SPS (sécurité protection santé) chargé en amont et durant les travaux d'assurer le suivi et le contrôle du respect des règles de santé et sécurité des intervenants.

Vu le code de la commande publique,

Après consultation auprès de différentes entreprises,

Vu la proposition faite par l'entreprise SOCOTEC CONSTRUCTION située à Troyes (Aube) pour un montant de 4 650 € H.T

Le conseil municipal ayant entendu les explications du maire et pris connaissance des offres reçues pour cette mission SPS, après délibérations, et à l'unanimité des membres présents, décide :

-De retenir la proposition de l'entreprise SOCOTEC CONSTRUCTION située à Troyes (Aube) pour un montant de 4 650 € H.T.

- D'autoriser le Maire à signer le devis et toutes les pièces administratives s'y rapportant et à émettre les mandats correspondants (échancier CSPS).

Acte rendu exécutoire après le dépôt en préfecture de l'Aube le 8 août 2024 et publication le même jour.

3. Objet: Devis SARL JUILLY (N°DE 050 2024).

Monsieur le Maire informe les conseillers du devis reçu par l'entreprise S.A.R.L JUILLY (10220 PINEY) pour l'entretien de la climatisation de la salle des fêtes pour un montant de 392€ HT soit 470,40€ TTC.

Vu le code de la commande publique,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'ACCEPTER** le devis proposé par l'entreprise S.A.R.L JUILLY (10220 PINEY) pour l'entretien de la climatisation de la salle des fêtes pour un montant de 392€ HT soit 470,40€ TTC.

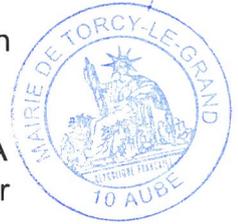
- Autorise le Maire à signer le devis et toutes les pièces administratives s'y rapportant et à émettre le mandat correspondant.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en préfecture de l'Aube le 8 août 2024 et publication le même jour.

4. Objet: Devis taille des tilleuls salle des fêtes SASU Emmanuel DA SILVA (N°DE 051 2024)

VU le code de la commande publique,

VU le devis reçu par l'entreprise SASU Emmanuel DA SILVA pour un montant de 884€ HT soit 1060,80€ TTC pour la taille des tilleuls sur le parking de la salle des fêtes.



Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré:

ACCEPTE le devis reçu par l'entreprise SASU Emmanuel DA SILVA pour un montant de 884€ HT soit 1060,80€ TTC pour la taille des tilleuls sur le parking de la salle des fêtes

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents liés à cette opération et à émettre le mandat correspondant.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en préfecture de l'Aube le 8 août 2024 et publication le même jour.

5. Objet: Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT (N°DE 052 2024)

Par délibération du 30 mai 2012, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 26 mars 2024, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa douzième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 28 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2023 et les opérations traduites dans ces comptes, après avoir entendu le commissaire aux comptes qui n'a formulé aucune remarque.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement (en particulier en assemblée spéciale) et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 251 au 31 décembre 2023),
- un chiffre d'affaires de 1 558 320 €,

• et un résultat de 314 965 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 322 976 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et le nombre très conséquent de renouvellement de certificats électroniques au sein des communes et établissements publics de coopération intercommunale, actionnaires de la société (vente de 2 678 certificats en 2023 contre 1 120 en 2022 et 1 500 en 2021).

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en préfecture de l'Aube le 8 août 2024 et publication le même jour.

6. Objet: Convention avec AGEDI pour mise à disposition de services informatiques et numériques (gamme web PROXIMA) (N°DE 053 2024)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le logiciel utilisé en mairie par le secrétariat de la mairie est le logiciel AGEDI. Ces progiciels permettent de gérer les différents services de la mairie et sont des logiciels indispensables au secrétariat de mairie (comptabilité, ressource humaine, population...)

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nouvelle version d'AGEDI, appelée PROXIMA. Il s'agit d'une évolution fondamentale du produit, qui n'est plus géré sur le micro-ordinateur de la mairie, mais sur un serveur à distance, l'ensemble des logiciels seront donc accessibles à distance de n'importe quel ordinateur via des mots de passes sécurisés.

Cette migration sera gratuite. Pour ce faire, il convient d'adresser à AGEDI la délibération actant l'installation de ce système. La gamme WIN qui est en place à la mairie depuis 2014 va se transformer en gamme Proxima.

Monsieur le Maire propose de prendre une nouvelle convention avec l'AGEDI avec une migration sur la gamme WEB de ses logiciels nommée

20 24 / 039

PROXIMA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention pour la mise à disposition de services informatiques et numériques des collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente.



Acte rendu exécutoire après le dépôt en préfecture de l'Aube le 8 août 2024 et publication le même jour.

7. Objet: Questions et informations diverses.

- Monsieur le maire informe les conseillers du courrier reçu de l'AGEDI qui résilie la mutualisation du service DPO au 1er janvier 2025. Il conviendra lors de la prochaine réunion du conseil de trouver une nouvelle solution abordable pour répondre aux obligations en matière de protection des données personnelles (expertise RGPD).

- Monsieur le maire faire part aux conseillers des différentes propositions reçues pour la location du photocopieur de la mairie dont le contrat actuel se termine en février 2025, les conseillers décident d'attendre avant de se positionner.

- L'entreprise CHAPLAIN doit terminer les trottoirs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h50.

Président de séance
Gérard GUERRE-GENTON

Secrétaire de séance
Nadine ARNON

LISTE RÉCAPITULATIVE

Séance du 07 août 2024



2024/040

DATE	NUMERO	OBJET	Feuillet 2024/
07/08/2024	DE_049_2024	Choix du coordonnateur Sécurité Protection Santé dans le cadre de la restauration de l'église Saint-Pierre-Es-Liens et Saint-Leu	37
07/08/2024	DE_050_2024	Devis SARL JUILLY	37
07/08/2024	DE_051_2024	Devis taille des tilleuls salle des fêtes SASU Emmanuel DA SILVA	37
07/08/2024	DE_052_2024	Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT	38
07/08/2024	DE_053_2024	Convention avec AGEDI pour mise à disposition de services informatiques et numériques (gamme web PROXIMA)	38

Liste des membres présents

Nom	Fonction	Présence
GUERRE-GENTON Gérard	Maire	Présent
GEORGES Caterina	Adjointe au Maire	Présente
ARNON Nadine	Adjointe au Maire	Présente
TERREY Jacques	Conseiller municipal	Présent
AUBERT Loïc	Conseiller municipal	Présent
MERLIN Edouard	Conseiller municipal	Présent
CHERY Ludovic	Conseiller municipal	Excusé
GUBLIN Stéphane	Conseiller municipal	Présent
BREHIN Alexandre	Conseiller municipal	Présent

Monsieur Gérard GUERRE GENTON, le Maire de Torcy-Le-Grand

Madame Nadine ARNON, secrétaire de séance



